**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU  
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Quinzième session**

**En ligne**

**14 - 19 décembre 2020**

**Point 2 de l’ordre du jour provisoire :**

**Adoption de l’ordre du jour**

|  |
| --- |
| **Décision requise :** paragraphe 1 |

1. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 15.COM 2

Le Comité,

1. Ayant examiné le document LHE/20/15.COM/2,
2. Adopte l’ordre du jour de sa quinzième session (en ligne, du 14 au 19 décembre 2020) tel que figurant ci-dessous :

**Ordre du jour**

1. Ouverture
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Remplacement du rapporteur
4. Observateurs
5. Adoption du compte-rendu de la quatorzième session du Comité
6. Rapport du forum des organisations non gouvernementales
7. Examen des rapports des États parties sur l’état actuel des éléments inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente
8. Rapport de l’Organe d’évaluation sur ses travaux en 2020
9. Examen des candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente
10. Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité
11. Examen des propositions au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde
12. Examen des demandes d’assistance internationale
13. Nombre de dossiers soumis pour les cycles 2020 et 2021 et nombre de dossiers pouvant être traités pour les cycles 2022 et 2023
14. Établissement de l’Organe d’évaluation pour le cycle 2021
15. Date et lieu de la seizième session du Comité
16. Élection des membres du Bureau de la seizième session du Comité
17. Questions diverses
18. Adoption de la liste des décisions
19. Clôture